

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1462 - page 87

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

UNION NATIONALE DES BOXEURS AMATEURS ET PROFESSIONNELS - U.N.B.A.P.

Objet : échanger des connaissances et des expériences entre les sportifs exerçant leur activité dans le domaine de la boxe ; représenter, informer et former les boxeurs ; défendre, promouvoir ou représenter, et ce devant toutes instances sportives ou juridictionnelles, (civile, pénale, administrative) françaises, européennes ou encore internationales, toutes actions relatives aux intérêts des boxeurs.

Siège social : 15, boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris.

Date de la déclaration : 6 janvier 2017.